Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	République Française	Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DEV 006-1271/09/BC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association MedMultimed - Approbation d'une convention.

DDEAIAG 09/3145/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études… et face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises du multimédia destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales. Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

L'association MedMultimed, créée en 2003, rassemble les entreprises du multimédia de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aujourd'hui 76 entreprises sont adhérentes. Le siège de l'association est sur le Pôle Media Belle de Mai. Son objet est de favoriser les échanges entre entreprises du multimédia afin de développer l'activité économique de ce secteur et les créations d'emplois dans une filière composée majoritairement de petites entreprises. Au-delà de cet objectif majeur, l'association participe activement à l'animation du Pôle Media, aux opérations de prospection et à l'accompagnement des prospects.

MedMultimed est présidée par Eric Mazoyer, président d'AcomZ, une agence de communication spécialisée dans les outils multimédia.

En 2008, MedMultimed s'est attachée à rendre plus visibles les entreprises de la filière, en participant aux salons professionnels (3GSM à Barcelone, 11èmes rencontres de l'Orme à Marseille, Mêlée Numérique à Toulouse, 6ème Assises Numériques à Nice, TopTech à Marseille, e-3M au Maroc), aux événements régionaux (Mobile Monday, Med Business Day, accueil de Hambourg, Synergie TIC) et en élargissant l'association aux entreprises de services et solutions (développement de logiciels et de technologies sur Internet).

Les deux objectifs pour 2008 ont été mis en œuvre : le label « Certification MedMultimed » le 5 décembre 2008 ; et la plate-forme technologique soutenu par la Région et l'Etat, dans le cadre du Pôle de Compétitivité SCS et du PRIDES, qui permettra aux entreprises d'engager avec ces matériels mutualisés des opérations de R&D et de tester leur faisabilité (30 m2 de locaux dans le Pôle Media équipés de matériels techniques d'un coût de 150.000 euros qui seront opérationnels en 2009).

Le plan d'action 2009 vise à renforcer la transversalité entre les membres, à développer les actions collectives et notamment la mise en œuvre de la plate-forme technologique. MedMultimed envisage de participer à plus de salons professionnels (Imagina 2009 à Monaco, MIPTV – Milia de Cannes, Wima à Monaco, Cebit en Allemagne, Convention E-Commerce à Paris, Ilearning Forum à Paris, Techa à Rome, Online à Paris) et de poursuivre les actions engagées dans le référentiel métiers et la formation continue.

Le budget prévisionnel de MedMultimed, pour 2009, s'élève à 155.000 euros, en augmentation de 6,9 % par rapport à 2008.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Services extérieurs :	66.391 euros
Salaires et charges :	64.009 euros
Loyer :	19.600 euros
Achats :	5.000 euros

Les recettes sollicitées sont constituées par :

Région Paca :	55.000 euros
Feder :	55.000 euros
MPM :	15.000 euros
Entreprises :	15.000 euros
Département des BdR :	15.000 euros

La part des salaires s'élève à 41,3 % du montant des dépenses. La part prise en charge par les entreprises s'élève à 9,7 % du montant des recettes.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2009, à l'animation de la filière multimédia par l'association MedMultimed, pour un montant de 13.000 euros (diminution de 500 euros par rapport à 2008) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant
- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association MedMultimed qui regroupe 76 entreprises, apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association MedMultimed sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 13.000 euros, au titre de l'animation de l'association MedMultimed.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association MedMultimed.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine :
Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 - Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI